

<p><b>Mairie de VIEUX</b></p>	<p align="center"><b><u>SEANCE DU</u></b> <b><u>12 septembre 2015</u></b></p>	<p align="center"><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention SDET relative à la pose de bornes de recharges publiques,</li> <li>- Modification devis de l'aménagement de l'aire de ramassage scolaire,</li> <li>- Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de ramassage scolaire,</li> <li>- Remplacement de l'agent d'entretien démissionnaire</li> <li>- Journée d'action de l'AMF,</li> <li>- Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eclairage de l'église,</li> <li>- Entretien de l'éclairage public,</li> <li>- Suppression du rond point,</li> <li>- Assainissement.</li> </ul> </li> </ul>
-------------------------------	---	--

**Membres présents:** Lionel BOUDGHENE, Mathieu DAUPLEIX, Glynis GRIFFITHS, Rose-Marie KURGOUALE, François MAURY, Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

**Membres représentés:** Gaëtan GÖBBELS par Mathieu DAUPLEIX et Guy LEGROS par Annick PIEUX

**Membres excusés:** Matthieu CASTAN, Fanny LACASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Lionel BOUDGHENE.

**L'an deux mille quinze, le 12 septembre à 10h**

Le Conseil municipal de la ville de VIEUX, dûment convoqué par Madame le Maire le 5 septembre 2015, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT (article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

## **I. Délibérations**

### **1. Transfert au SDET de la compétence optionnelle «Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)»**

Pour permettre l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques dans les communes, le SDET demande un transfert de compétences en la matière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDET,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

### **2. Modification du devis de l'aménagement de l'aire de ramassage scolaire**

Les représentants de la direction des routes et de la direction des transports du conseil départemental ayant demandé d'apporter des modifications au projet d'aménagement de l'aire de ramassage scolaire de la commune, Madame le Maire a demandé à l'entrepreneur choisi par la délibération du 11 mai 2015, Vigroux TP, de modifier son devis.

Madame le Maire demande au Conseil de procéder au vote relatif au nouveau devis de Vigroux TP d'un montant de 24 200€ HT, soit 29 040€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le nouveau devis de la SARL VIGROUX TP aux conditions énoncées ci-dessus.

### **3. Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de ramassage scolaire**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention FDT, pour les travaux de l'aménagement du point de ramassage scolaire.

Le plan de financement est le suivant pour un montant de travaux de: 24 200€ HT

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Subvention FDT 51% :          | 12 342€ |
| - Autofinancement de la commune | 11 858€ |

### **4. Remplacement de l'agent d'entretien démissionnaire**

Madame le Maire propose pour succéder à Monsieur Louis DONCKERS au poste d'agent d'entretien, d'embaucher Monsieur Julien BELLANCOURT en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois. Monsieur Bellancourt sera rémunéré sur la base du 1<sup>e</sup> échelon d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'embaucher Monsieur Julien BELLANCOURT au poste d'agent d'entretien dans les conditions énumérées ci-dessus.

### **5. Journée d'action de l'AMF (Association des Maires de France)**

Madame le Maire informe que l'AMF demande aux communes de délibérer pour soutenir son action contre la baisse des dotations d'état et organise une journée d'action le 19 septembre prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de soutenir l'action de l'AMF mais de ne pas prendre de délibération, préférant manifester son appui par un affichage informatif aux Vieuxois.

## **II. Questions diverses**

### **1. Eclairage de l'église**

Considérant l'état de l'éclairage il s'avère nécessaire et urgent de dresser un diagnostic de l'installation existante pour la rendre plus performante en termes technique et de coût pour le remplacement des ampoules.

Madame le Maire se propose de gérer cette consultation.

### **2. Entretien éclairage public**

Madame le Maire informe le Conseil que le SDET a suspendu le renouvellement des conventions d'éclairage public pour cause de financement et réfléchit à un arrêt définitif ou à la mise en place d'un nouveau cadre d'intervention.

Si les conventions ne sont plus mises en place, la commune devra payer directement le fournisseur, la SPIE, à la prestation.

Le Conseil demandera un devis à la SPIE pour estimer le coût d'entretien de l'éclairage public hors convention.

### **3. Suppression rond point**

Afin de prendre une décision définitive, le conseil étudie la faisabilité de la suppression du rond point à l'entrée du village en vue d'être intégré dans le projet de création de l'aménagement de l'aire de ramassage scolaire.

Un rendez-vous sera pris avec Monsieur Badoc, maître d'œuvre, pour examiner le projet.

### **4. Assainissement**

Le Conseil étudiera rapidement le raccordement de la mairie au réseau public d'assainissement ainsi qu'à son prolongement vers la Sesquièrre Basse.

La séance est levée à 12h00.